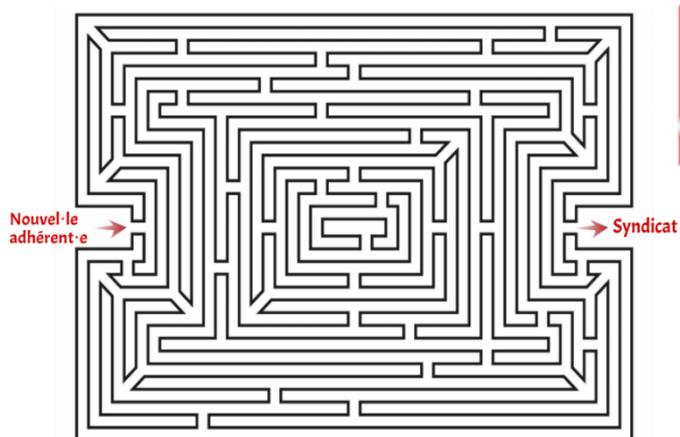




LIVRET D'INFORMATION DE L'ADHERENT



Edito : Tu as décidé d'être adhérent.e du SMAST-CGT. Ce livret a pour intention de te communiquer des informations sur « la CGT fonction publique » du 21^{ème} siècle, sur ses revendications. C'est aussi l'occasion de vous présenter votre organisation le SMAST-CGT.

Ce livret peut servir de support à une formation en présentiel permettant d'approfondir certains aspects.



Notre syndicat, c'est **une association syndicale (loi de 1901)** dont les statuts sont déposés à la Préfecture de Paris et dont la comptabilité est déposée à la DRIETS Ile-de-France.

Le syndicat des ministères des affaires sociales et du travail-CGT appellation (SMAST-CGT) est une organisation syndicale affiliée par ses statuts à la **Confédération Générale du Travail (CGT)**. Le **champ syndical** définit le périmètre des agents, services dont le SMAST-CGT a la responsabilité : Les personnels actifs et retraités des administrations centrales des ministères sociaux (santé, solidarité, travail, emploi), des services centraux délocalisés, des agences et organismes sous tutelle (établissements publics, GIP, autorités indépendantes ...), groupés ou non en sections syndicales de services ou d'établissements (article 3 des statuts modifiés en 2021).

La Confédération générale du travail (CGT).

Des repères de notre histoire commune.

La CGT (Confédération Générale du Travail)

La CGT incarne **120 ans d'expérience d'expériences syndicales**. Plus d'un siècle d'engagements avec les travailleuses et les travailleurs **pour une vie meilleure, digne, libre**. 120 ans de **solidarité** avec les travailleurs du monde entier. Ce fut **une lutte** de classe ardue **avec ses balbutiements, ses échecs et ses conquêtes**. Aux antipodes de la société de l'immédiateté il y a beaucoup à comprendre de ce passé, ignoré ou caricaturé par les médias dominants, qui a façonné le monde actuel. Bref retour sur ces années d'expérience....

Les origines

Le syndicalisme naissant s'émancipe des formes anciennes de regroupements corporatifs qui, tels les compagnonnages, assuraient des formes de solidarité élémentaires, souvent circonscrites aux professions.

Dès avant 1848, en dépit de la loi Le Chapelier et de l'interdiction de se coaliser, les travailleurs forment, en assez grand nombre, des associations mutualistes. [La loi de 1864](#) lève cet interdit et déclare licite **le droit de grève**. Les chambres syndicales tolérées à partir de 1868, se multiplient ; des fédérations, locales et nationales, par métiers se mettent en place. Beaucoup sont en contact ou adhèrent à l'Association internationale des travailleurs créée à Londres, en 1864.



En 1871, La Commune de Paris est écrasée dans le sang et le jeune mouvement ouvrier s'en trouve décapité. Dès 1872, celui-ci se reconstitue.

En 1884, [la loi Waldeck-Rousseau](#) légalise les syndicats. Peu à peu, deux principes d'organisation s'affirment. La première repose sur les solidarités corporatives par branche d'industrie, que réalisent les fédérations nationales professionnelles et la Fédération nationale des syndicats formée

en 1886 par les guesdistes. Le second privilégie les solidarités interprofessionnelles à l'échelle des bassins d'emplois au moyen de fédérations locales, que rassemble, en 1892, la Fédération nationale des Bourses du travail, animée par Fernand Pelloutier.

La Naissance

En **1895**, à Limoges, ces deux conceptions du syndicalisme se combinent pour donner naissance à **la Confédération générale du travail** dont les structures seront consolidées en 1902 à travers l'existence **des sections des fédérations professionnelles et des bourses du Travail**.

Les premiers pas de la CGT sont hésitants, les clivages politiques sont nombreux. Au Congrès de 1906, alors que la lutte pour les 8 heures et les grèves prennent de l'ampleur, les délégués se retrouvent autour d'ambitions communes. En effet, la Charte d'Amiens assigne trois tâches fondamentales au syndicalisme : **la lutte des classes, la « double besogne » (action pour le quotidien et pour la transformation sociale), l'indépendance vis à vis des partis, des Églises, de l'État et du patronat.** Pour une majorité, ces positions se confondent avec l'orientation syndicaliste révolutionnaire qui fait du syndicat l'instrument de l'émancipation



ouvrière et de la grève générale sa première étape. D'autres se réclament, en revanche, d'orientations réformistes. Tandis que la CGT s'engage en faveur de **la création de fédérations d'industrie**, les unions départementales se substituent aux bourses du travail dans les structures confédérales à partir de 1913. Le fédéralisme, autrement dit le droit pour chaque organisation confédérée à s'administrer et à décider librement, constitue le principe d'organisation de la centrale.

Les années difficiles

Quand 1914 débute, la CGT qui perçoit les risques lance « **la guerre à la guerre** ». L'assassinat de Jean Jaurès bouleverse la donne. Léon Jouhaux, secrétaire général de la CGT, et les principaux leaders cégétistes acceptent **l'Union sacrée**, provoquant un retournement d'orientation spectaculaire : **la grève générale contre la guerre n'aura pas lieu.**

Cette rupture avec la tradition syndicaliste antérieure a de lourdes conséquences. L'armistice du 11 novembre 1918 et la révolution de 1917 ouvrent de nouvelles perspectives à la classe ouvrière : **des vagues de grèves accompagnent une poussée sans précédent de la syndicalisation.** Pour parer à la progression de la minorité révolutionnaire, la majorité confédérale, groupée autour de Léon Jouhaux, décide d'expulser les syndicats oppositionnels. La CGT se scinde.

A compter de 1922, coexistent deux centrales : la CGT de Léon Jouhaux (confédérée) et la CGT-U (unitaire) dont les principaux dirigeants seront Gaston MONMOUSSEAU puis Benoît FRACHON. Cette division dure treize ans au cours desquels deux types de syndicalisme coexistent et se déchirent. L'un, d'essence **réformiste**, attaché à la négociation et à la présence dans les institutions ; l'autre, **révolutionnaire**, privilégie la grève et articule ses initiatives et ses orientations à celles du Parti communiste. Toutes deux regroupent, inégalement, des fonctionnaires qui ont obtenu de facto le droit de se syndiquer en 1924. Cette division, le contexte créé par la dépression économique de 1929, et ses répercussions en France, paralysent l'action syndicale.

L'unité reconstruite

Le rassemblement antifasciste, d'abord initié par la CGT à partir de février 1934, contribue à surmonter la division d'autant que communistes, socialistes et radicaux s'entendent pour une issue politique.



A Toulouse, **en mars 1936**, CGT et CGT-U se réunifient. La CGT apporte son soutien au programme du Front populaire. En juin 1936, c'est la victoire ! Aussitôt prolongée par une vague de grèves conclue par **l'Accord Matignon** qui consigne d'historiques conquêtes sociales.

1936 : Victoire sur la misère
L'Accord Matignon est signé le 7 juin 1936 entre la CGT, la Confédération générale de

la production française et le Président du Conseil. Il prévoit : **l'augmentation des salaires, le droit d'adhérer librement à un syndicat, les délégués ouvriers, la création des conventions collectives. Les 40 heures et les congés payés sont aussi gagnés.**

Pour la première fois dans l'histoire sociale du pays, la syndicalisation devient **un phénomène de masse** qui profite largement aux ex-unitaires et à leurs conceptions liant mobilisation et acquis sociaux, mais cela est de courte durée.

La droite et le patronat exploitent les failles du Front populaire, la Guerre d'Espagne entraîne des divergences. La signature, en 1939, du Pacte de non-agression entre l'URSS et l'Allemagne fournit le prétexte à l'expulsion de la CGT des militants communistes et des syndicats qu'ils dirigent. La droite exulte : « Plutôt Hitler que le Front populaire » !

Les années noires

La Seconde Guerre mondiale disloque le syndicalisme ; **les grèves sont interdites**. La CGT est dissoute en novembre 1940, **elle ne survit que de manière officieuse ou clandestine**. Autour de René Belin, ses dirigeants les plus droitiers sont pétainistes et s'engagent dans la rédaction de **la Charte du Travail** (octobre 1941) qui prône la collaboration des classes, tandis que les ex-unitaires engagés dans la Résistance animent **un combat anti hitlérien** de premier ordre ; nombre d'entre eux sont arrêtés, déportés, fusillés.

En 1943, les conditions politiques permettent un accord de réunification avec les ex-confédérés opposés à la Charte, conclu dans la clandestinité au Perreux (près de Paris). La CGT est membre fondatrice du **Conseil national de la Résistance**. A la Libération, réunifiée, la Confédération regroupe **cinq millions d'adhérents**. Léon Jouhaux et Benoît Frachon sont co-secrétaires généraux.



Cette période, caractérisée par un formidable effort de reconstruction du pays et un **rapport des forces favorable aux travailleurs**, permet de notables avancées sociales et économiques : **nationalisations, Sécurité sociale, comités d'entreprises, statut de la Fonction publique, délégués du personnel...**

L'installation de la guerre froide, dès

1947, va lourdement peser sur la CGT qui, favorable à l'indépendance du peuple indochinois, **lutte pour le progrès social et contre le plan Marshal**. Sur tous ces points, les ex-confédérés, organisés en tendance autour du journal Force ouvrière, sont en opposition avec la très large majorité des syndiqués. Soutenus par les forces syndicales et politiques anticommunistes, françaises et étrangères, notamment américaines, ils provoquent une nouvelle scission.

À nouveau l'unité de la CGT est brisée comme est brisée l'unité syndicale internationale, réalisée dans la Fédération syndicale mondiale.

Le syndicalisme français s'installe dans le pluralisme (CGT, CFTC [1919], CGC [1944], CGT-FO) et le recul de la syndicalisation .

Les années 1947 et 1948 se caractérisent par **la dureté des affrontements sociaux et une dure répression**. L'anti « cégétisme » d'Etat frappe de nombreux militants qui, au début des années 1950 sont arrêtés, emprisonnés ou contraints à la clandestinité comme Benoît Frachon alors Secrétaire général.

La guerre sans nom

Entre 1954 et jusqu'en 1962, la guerre d'Algérie pèse sur **le mouvement social**. Sur le front des revendications, la Confédération centre ses actions sur **les salaires, la diminution de la durée du travail et contre les l'augmentation des cadences**. Favorable à l'indépendance de l'Algérie, elle dénonce l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle, en 1958.

Peu à peu, la CGT parvient à regagner des forces. Au printemps 1963, **la grève des mineurs** inflige à de Gaulle un premier échec. Commence alors, une nouvelle séquence pour le mouvement social.



L'embellie de Mai 68



En janvier 1966, la CGT conclut un **accord d'unité** d'action avec la CFDT née, en 1964, de la déconfessionnalisation de la CFTC. Pour la première fois depuis la scission de 1948, la CGT sort de son isolement. Face à la montée du chômage, aux attaques contre la gestion démocratique de la Sécurité sociale, aux conditions de travail pesantes, cet accord libère des énergies

revendicatives, **provoque un essor des grèves**, qui préfigurent Mai 68.

Les « événements » de mai-juin 1968 et, en leur cœur, la puissante **grève généralisée**, avec un pic de huit millions de grévistes, **placent la CGT au centre de la vie sociale**.

Le constat de Grenelle (hausse du Smig, création de la section syndicale d'entreprise, promesse de réduction du temps de travail...) et les nombreux accords de branches et d'entreprises constituent d'appréciables résultats. Pourtant le compte n'y est pas : en effet, les espérances d'un changement politique ne se concrétisent pas. La CGT y aspire. En effet, depuis 1965, elle s'est prononcée pour **l'union politique des forces de gauches** sur la base d'un programme commun. Celui-ci sera signé en 1972.

Les crises des années 70 : Au tournant de la décennie 1970 se manifestent les premiers



signes d'une crise structurelle d'ampleur du **capitalisme**. S'amorce alors une profonde recomposition des entreprises que précipite la désindustrialisation. Les fermetures d'usines se multiplient. **Le chômage explose**. Des régions entières telles la Lorraine et le Nord-Pas-de-Calais sont dévastées.

La CGT qui au cours de **la grève de Mai 68** et dans son sillage s'est renforcée procède au rajeunissement de ses cadres et de ses références. En 1969, elle réforme ses statuts, modifie l'article 1, inchangé depuis 1902. L'objectif d'une « **disparition du salariat et du patronat** » est remplacé par celui de « **la suppression de l'exploitation capitaliste notamment par la socialisation des moyens de production et d'échange** ». C'est aussi ce Congrès (37e) qui intègre les régions, l'Ugict, l'UCR et met en place **la Commission exécutive**

Les générations de 1936 et pour partie celle de **la Résistance** laissent leur place. En même temps la Confédération réfléchit à son fonctionnement interne, **renforce son activité en direction des femmes et des catégories salariales comme les jeunes et les immigrés**. Cela ne suffit pas. Les bases historiques d'implantation de la CGT sont attaquées, voire détruites.

Les effectifs syndiqués régressent, la CFDT se « recentre », **la division syndicale** s'accroît : la capacité de lutte des travailleurs est affaiblie. Au 40e Congrès, réuni à Grenoble, en décembre 1978, que Georges Séguéy veut « **audacieux, novateur et conquérant** », la CGT tente de dégager une issue, mais bute sur des débats internes qui annoncent une crise plus sévère.

Pour la CGT, qui a œuvré en faveur du programme commun, la rupture de l'union de la gauche, en 1977, est un tournant déplorable. C'est dans ce contexte, qu'en 1981, François Mitterrand est élu Président de la République.

Après avoir soutenu sans réserve le Programme commun, la CGT opte pour un soutien fluctuant au Premier ministre, Pierre Mauroy. Il s'agit pour la centrale de concilier **une attitude revendicative et un soutien à l'expérience gouvernementale**. Les actions contre les restructurations sont nombreuses sans toutefois se coaliser en journée interprofessionnelle de grèves.

L'espoir déçu

Les réformes marquantes du gouvernement de Pierre Mauroy, – **les nationalisations, la cinquième semaine de congés payés, les 39 heures hebdomadaires, la retraite à 60 ans, l'abolition de la peine de mort, le remboursement de l'IVG...**-, sont contrariées, sinon contredites par la politique de rigueur conduite à partir de l'été 1982.

La France, touchée aussi par les évolutions planétaires – disparition de l'URSS, et des pays « socialistes », instauration de l'OMC, entre dans une ère nouvelle. Dès lors, la CGT **se bat sur tous les fronts de l'exploitation, contre la casse industrielle et le chômage, pour les salaires et la défense de la protection sociale**. Les résultats ne sont pas au rendez-vous.

La CGT s'affaiblit. En 1986, des coordinations qui prétendent offrir une voie unitaire créent un peu plus de division. De même la tentative de recomposition des forces syndicales réformistes se fracasse sur la création de SUD PTT, de la FSU et de l'Unsa.

En 1992, Henri Krasucki part, Louis Viannet arrive. Ce dernier entend amorcer une reconquête. Il veut « **faire avancer une CGT diverse** », plaide pour « **un syndicalisme rassemblé** » de propositions et d'actions, et, en quittant le Bureau politique du PCF donne un signal d'indépendance.



En décembre 1995, Alain Juppé, Premier ministre, présente une réforme qui met notamment en cause **les régimes particuliers de retraites**. Au terme de **près d'un mois de mobilisations par la grève et les manifestations, il doit reculer**.

En 1997, la dissolution de l'Assemblée nationale permet à « la gauche plurielle » de revenir au pouvoir. A la tête du gouvernement, Lionel Jospin n'entend ni les chômeurs ni les salariés du public,

mais ne semble pas choqué par « **la refondation sociale** » prônée par le Medef. Face aux licenciements chez Michelin, il prétend que « l'Etat ne peut pas tout » ! Le 21 avril 2002 c'est Jean-Marie Le Pen qui accède au second tour de l'élection présidentielle. Jacques Chirac est élu président de la République.

Le 21ème Siècle

En 2003, grévistes et manifestants se dressent face à la « **réforme Fillon** » des retraites ; mais l'attitude de la CFDT casse leur mouvement. La voie est libre pour des politiques gouvernementales et patronales régressives.

Dans ce contexte **la CGT ne se résigne pas**, mais peine à mettre en œuvre ses orientations de congrès. L'émiettement syndical, que n'atténue pas l'entrée de la CGT à la CES (1999), est un handicap essentiel pour le mouvement social.

Bernard Thibault, est élu secrétaire général, en 1999. Un coin de ciel bleu se montre, en 2006, quand **la Confédération contribue de façon décisive à l'échec du projet de CPE**.

Au printemps 2010, **une nouvelle réforme des retraites provoque une mobilisation de grande ampleur**. Avec le vote de la loi et les dissensions syndicales, le mouvement s'effrite. La CGT **contribue aux luttes des « sans-papiers » et des salariés précaires**. Ayant quitté la FSM, elle participe à **la fondation de la Confédération syndicale internationale (CSI) en 2006**.

Alors que la défaite de Nicolas Sarkozy, en 2012, réjouit, la présidence de François Hollande nourrit déception et interrogation sur la riposte à apporter.

La crise systémique du capitalisme, ouverte en 2007-2008, affecte toutes les sphères de la société. UMP et PS sont au bord de l'implosion. Le mouvement syndical est très atteint dans son efficacité et sa crédibilité.

En 2013, le changement de Secrétaire général provoque une crise interne. Le nouvel élu, Thierry LEPAON **œuvre au déploiement d'une CGT revendicative, active et négociatrice**.

En 2014, la CGT décide de célébrer son **120e anniversaire pour améliorer la compréhension de son histoire**, pour s'approprier davantage son expérience séculaire afin de mieux répondre aux défis du présent et se projeter dans la construction d'un avenir radicalement inédit.

En 2015, Philippe Martinez est élu secrétaire général en remplacement de Thierry LEPAON après la démission de ce dernier.

En 2016, la CGT participe activement aux **grèves et manifestations du printemps 2016**. La CGT annonce à la presse que **toutes les raffineries de France sont en grève le 24 mai**. Elle

impose aux quotidiens nationaux, pour paraître le 26 mai, de publier une tribune signée de leur secrétaire général Philippe Martinez **contre la loi Travail**.

Avril 2017 : Dans l'entre-deux-tours de l'élection présidentielle de 2017, la **CGT appelle à « faire barrage » à Marine Le Pen** sans pour autant inviter à voter pour Emmanuel Macron.

Mai 2019 : **Philippe Martinez confie le 30 janvier 2019 qu'il sera candidat à sa réélection** lors du congrès de Dijon qui aura lieu du 13 au 17 mai.

Hiver 2019/2020 : la **CGT participe activement aux grèves et aux manifestations contre le projet de réforme des retraites**.

Automne 2020 : la **CGT participe activement aux manifestations contre la Proposition de loi relative à la sécurité globale**.

Hiver/printemps 2023 : Le **mouvement social contre la réforme des retraites en France en 2023** mobilise pendant plusieurs mois des millions de personnes protestant contre le relèvement de 62 à 64 ans de l'âge légal de départ à la retraite et à 43 ans de la durée minimum de cotisation. Ces mesures sont portées par le gouvernement d'Élisabeth Borne, sous la présidence d'Emmanuel Macron.

Réunis en intersyndicale nationale en décembre 2022, quelques mois après la réélection d'Emmanuel Macron et plus de deux ans après l'abandon d'un premier projet de réforme, les huit principaux syndicats de salariés lancent un appel à des grèves et manifestations.

Le 19 janvier 2023, la contestation est beaucoup plus forte qu'attendue. Treize autres journées d'action suivent dans quelque 300 villes, le nombre total de manifestants dépassant plusieurs fois les précédents records de 1995 et 2010, selon la police comme selon les syndicats. L'adoption de la réforme, le 16 mars 2023, après un débat raccourci et sans vote du Parlement, via un recours inattendu à l'article 49.3 de la Constitution, relance le débat sur une crise démocratique. Cette initiative est suivie de manifestations quotidiennes improvisées et d'une motion de censure Trans partisane, qui est rejetée de justesse.



L'élection de Sophie BINET lors du 53^e Congrès marque une nouvelle page dans l'histoire de la CGT. La CGT appellera à voter pour les candidats du Nouveau Front Populaire lors des élections législatives de 2024.

Pour décrypter le 53^{ème} Congrès.

<https://www.contretemps.eu/congres-cgt-crise-syndicalisme-binnet-martinez/>

La logique professionnelle et la logique territoriale comme

principe d'organisation. VIDEO A VOIR ABSOLUMENT : [Les structures de la CGT, toute une histoire... - Vidéo Dailymotion](#) ;

La CGT s'est forgée au fil de son histoire autour d'une conception de solidarité entre les salariés qui combine **l'ancrage à l'entreprise (logique professionnelle) et l'ancrage sur un territoire (logique territoriale)**.

La confédération générale du travail est d'abord formée par des fédérations ou unions professionnelles. Celles-ci ont un champ syndical qui concernent tous les secteurs professionnels. Cliquer sur [Fédérations](#). A chacune des fédérations sont affiliés les organisations syndicales qui syndiquent des salariés appartenant à la même branche professionnelle.



La confédération générale du travail est aussi formée par des unions locales, départementales et régionales. Ces unions locales syndiquent des salariés qui n'ont pas la possibilité de se syndiquer dans les fédérations professionnelles, dans des secteurs où elles n'existent pas.

Pour approfondir : [Rôle et place des Unions locales dans la CGT | CGT](#) ;

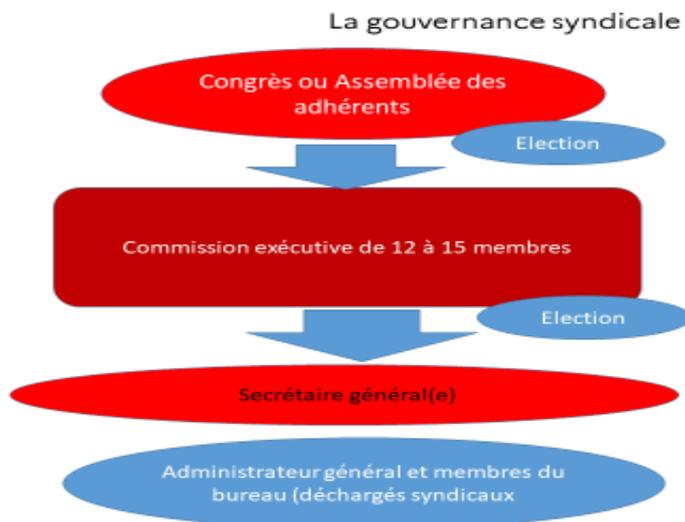
« Ou suis-je, dans quel syndicat j'erre » ?



Dans une organisation de la CGT puisque le SMAST-CGT est une organisation syndicale affiliée à la Confédération Générale du travail. Dans un syndicat **interprofessionnel** qui est rattachée à l'**Union fédérale des syndicats de l'Etat (UFSE)** qui est présente au sein du comité supérieur de la fonction publique de l'Etat et négocie tous les textes législatifs et règlementaires qui concernent les agents publics. Pour

approfondir : <https://www.cgtetat.fr/>; Le SMAST-CGT est membre de l'union locale du 7^{ème} arrondissement de Paris et de l'Union départementale 75 qui sont des déclinaisons territoriales de la CGT.

L'organisation du SMAST-CGT :



Le secrétaire général représente le SMAST-CGT en justice, et pour les actes auprès de l'administration. Il désigne les membres du bureau exécutif qui assurent avec lui la permanence et la continuité de l'activité syndicale

Des valeurs et des luttes en commun.

Défense d'une certaine idée du service public.

Voir les statuts

DES SERVICES PUBLICS PARTOUT POUR TOUTES ET TOUS



À l'instar de ce que vivent les secteurs de l'énergie, de la communication, du transport et bien d'autres depuis des années de privatisation, la réforme de la fonction publique proposée par le gouvernement aujourd'hui, aurait les mêmes effets sur les missions qui restent dévolues à l'État, aux collectivités territoriales et aux hôpitaux notamment. Plutôt que d'être sans cesse attaqués (par les ordonnances Macron-Medef par exemple), les statuts, les droits et les garanties collectives des salariés des services publics doivent être développés.

Toutes les réformes touchant les services publics, leur gestion et fonctionnement, consistent en réalité en un transfert massif des activités et de la masse salariale du secteur public vers le secteur privé, c'est-à-dire marchand.

La CGT réaffirme que les activités relevant de la réponse aux besoins ne peuvent en aucun cas être remises à la gestion d'entreprises privées recherchant le profit. La réponse aux besoins humains fondamentaux doit rester la finalité du service public. C'est l'unique moyen de garantir un accès pour toutes et tous aux services relevant de l'éducation et la formation, l'action sociale et la santé, l'emploi décent, la justice et la sécurité, le logement, les transports, l'énergie et l'eau, l'information, la culture et la communication.

Pour la CGT, non seulement ces activités doivent relever de la sphère publique, mais elles doivent aussi fonctionner démocratiquement. Une appropriation publique par les salariés et les citoyens est plus que jamais une urgence pour assurer une bonne définition des besoins au niveau des politiques publiques, de l'organisation, du fonctionnement, de la gestion et de l'évaluation constante des services publics, donc une réponse adaptée aux besoins d'aujourd'hui.

LES SERVICES PUBLICS, UNE SOURCE DE RICHESSE

Présentés comme des coûts, les services publics apportent pourtant une contribution décisive à la richesse nationale, au développement économique, industriel, social et à l'aménagement des territoires.

En 2015, l'Insee estimait à 21,4 % du PIB la richesse non-marchande produite par les services publics. Ils contribuent significativement à l'emploi dès lors que les agents publics représentent plus de 23 % de la population active.

Créateurs et vecteurs d'une autre répartition ainsi que d'une autre efficacité des richesses produites, les services publics doivent au contraire être développés.

Encore faut-il que des moyens pérennes de financement leur soient octroyés.

En ce sens, la CGT porte un ensemble de propositions pour la reconquête et le développement des outils de financement des services publics :

- **la création d'un pôle financier public au service de l'investissement public**, par la mise en réseau d'un ensemble d'institutions économiques et financières ;
- **une nécessaire contribution des entreprises** au financement, avec l'augmentation des taux d'imposition de l'impôt sur les sociétés, sa modulation afin de tenir compte des politiques favorables à l'emploi qualifié et correctement rémunéré, à la formation et à l'égalité professionnelles, l'investissement productif et le respect de l'environnement. Inefficaces et coûteux, le CICE et le CIR doivent être supprimés ;
- **une réforme fiscale fondée sur le principe de la progressivité de l'impôt**. Il s'agit de redonner à l'impôt sur le revenu toute sa place par l'élargissement de son assiette à l'ensemble des revenus, la création de nouvelles tranches d'imposition, l'augmentation des taux d'imposition et la suppression des niches fiscales dont l'inefficacité est avérée.
Dans le même temps, le poids de la fiscalité indirecte, et plus particulièrement de la TVA, qui ne tient pas compte des facultés contributives des contribuables, doit être diminué.
Avec ces propositions, la fiscalité totale d'un couple avec 2 enfants et un salaire annuel de 36 000 euros verrait sa contribution se réduire, passant de plus de 5 000 euros acquittés actuellement aux alentours de 4 000 euros, soit une diminution d'imposition de près de 20 % ;
- **le rétablissement et le renforcement de l'impôt sur la fortune** par l'élargissement de son assiette, la création de nouvelles tranches et l'augmentation des taux d'imposition des plus fortunés ;
- **une harmonisation européenne** des taux et des bases d'imposition des entreprises pour mettre fin au *dumping* et à l'évasion fiscale ;

Défense du statut de la fonction publique

Pour approfondir lire la brochure réalisée par la CGT culture : [livret_70anniv.statut-web.pdf](#)



Pour approfondir : [salaires_carrieres_2022_v2.pdf](#).

POUR AMÉLIORER LES DROITS ET GARANTIES COLLECTIVES DES CONTRACTUELS.



Pour la CGT, ces agents doivent bénéficier d'un niveau de protection juridique et de droits équivalents à ceux des titulaires, mais adaptés à leur situation de non-titulaires : • Amélioration des conditions de travail et obtention de droits identiques aux titulaires en matière d'action sociale et de régime de congés ; • Gestion des CDI facilitant leur titularisation : construction de la rémunération et gestion du déroulement de carrière proches de ceux des titulaires ; • Revalorisation annuelle de la rémunération ; • Prime de précarité de 10 % des salaires versés en CDD; • Requalification des contrats de droit privé en contrats de droit public pour

les personnels volontaires et parité des droits avec les contractuels de droit public, y compris sur le niveau des rémunérations ; • Généralisation de la subrogation au régime de Sécurité sociale ; • Mettre fin aux non-renouvellements injustifiés de contrats à durée déterminée qui ne visent qu'à empêcher les contractuels de bénéficier d'un CDI ou d'une titularisation.



Faire définitivement entrer ces luttes dans notre ADN syndical.



Des perspectives pour faire vivre la transformation sociale.



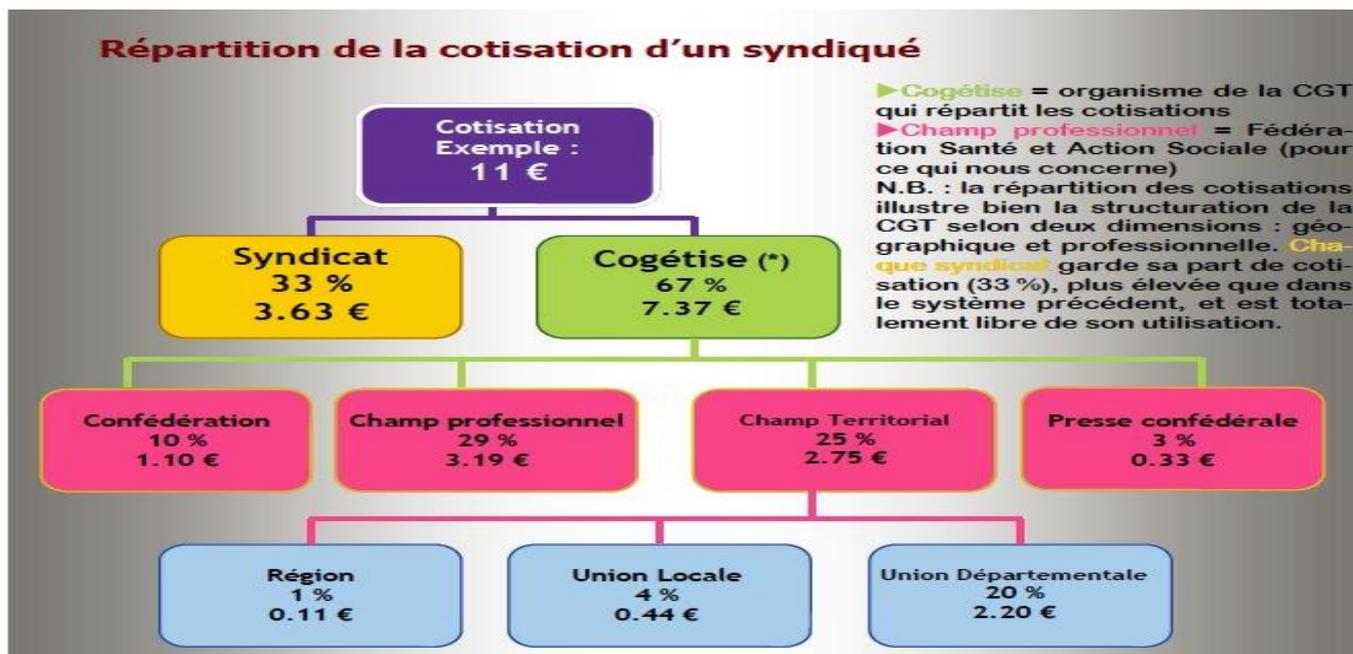
Des moyens pour la lutte revendicative :



Le SMAST-CGT est une organisation syndicale représentative, à ce titre elle peut :

- 1- Déposer des heures d'information syndicales et disposer de décharges syndicales.
- 2- Elle peut se présenter aux élections professionnelles et a des élus CGT du personnel dans les institutions représentatives des personnels.
- 3- Elle a des commissaires paritaires dans les commissions administratives paritaire.
- 4- Elle nomme les représentants dans les commissions locales de concertation, dans les commissions d'aide sociale, près des comités sociaux.
- 5- Elle a la capacité de faire des recours collectifs devant le juge administratif pour défendre des catégories d'agents.
- 6- Seules les organisations syndicales représentatives ont le droit d'entamer une négociation collective avec l'administration.
- 7- Seules les organisations syndicales représentatives ont la faculté de déposer un préavis de grève et de disposer des locaux de l'administration (réservation de salle)

A quoi sert ma cotisation ?



Ça sert à quoi les permanents et les déchargés syndicaux ?



Chacune des organisations syndicales représentatives a droit à un crédit de jours de décharges syndicales en fonction de ses résultats en voix et en sièges. La ou le secrétaire général présente devant la commission exécutive la répartition de ce crédit syndical en décharge totale ou décharge partielle.

Actuellement le SMAST-CGT possède 14 jours/semaine de décharge sur le secteur affaires sociales et 3 jours/semaine sur le secteur emploi-travail notamment pour l'animation du site TODS. Le SMAST-CGT a décidé que les établissements publics et GIP disposent des moyens syndicaux issus des élections professionnelles à leur comité social d'administration propre.

Quel est leur fiche de poste ?



- Expertise juridique ou administrative et accompagnement des situations collectives et individuelles...
- Implication et fonction conseil dans les instances représentatives des personnels...
- Négociation collective.
- Préventeurs dans pour la protection de la santé et des conditions de travail.
- Communication et information syndicale.
- Animation du réseau syndical.
- Accompagnement des luttes et des mobilisations.
- Relations institutionnelles CGT et intersyndicales, veille syndicale.
- Gestion statutaire, financière et administrative de l'organisation syndicale.

Traditionnellement, les permanents occupaient les permanences (locaux) qui se situent aujourd'hui à Duquesne, TODS et HIGH LINE. Parce que le travail devient de plus en plus nomade, il est conseillé de passer un coup de fil ou de convenir d'un rendez-vous.

Hervé Droal
pièce Duquesne 0428
pièce TODS 137-138
tél. 07 62 03 99 23

Susanne Dummann
pièce Duquesne 0426
tél. 06 65 82 80 17

Béatrice Leroy
pièce Duquesne 0424
pièce TODS 137-138
tél. 07 60 29 45 20

Maria-Térésa Pignoni
pièce TODS 14-73
téléphone professionnel.

Louis-Alexandre Erb
pièce TODS 14-75
téléphone professionnel.

Que font les élus du SMAST-CGT ?

Vous les trouvez dans :

1 – Comité social d’administration ministériel « affaires sociales » - 15 représentants du personnel titulaires. Périmètre : agents des administrations centrales, des services déconcentrés et des ARS (affaires sociales).

2- Comité social d’administration ministériel « travail/emploi » - 15 représentants du personnel titulaires. Périmètre : agents des administrations centrales, des services déconcentrés (travail).

3- Comité d’administration sociale d’administration centrale – 11 représentants du personnel titulaires. Périmètre : agents des administrations centrales santé/social/travail.



Les élus du SMAST-CGT assistent aussi aux formations spécialisées instituées au sein des comités sociaux exercent les attributions du comité en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, sauf lorsque ces questions se posent dans le cadre de projets de réorganisation de services.

Comme les comités sociaux, les élus dans les formations spécialisées exercent leurs attributions selon différentes modalités :

- **Consultation obligatoire** sur les projets de texte relevant de leur champ de compétence et de leur périmètre ;

- **Pouvoirs d'investigation** permettant de procéder à des visites, des enquêtes, des auditions et de faire appel à un expert certifié ;
- **Information** à la suite de tout accident ayant entraîné ou ayant pu entraîner des conséquences graves, et droit d'accès à certains documents élaborés par l'inspection santé et sécurité au travail et la médecine de travail, sur les accidents du travail ainsi qu'aux observations consignées dans les registres de santé et de sécurité au travail ;
- **Examen, à leur initiative, de questions** relatives à la protection de la santé physique et mentale, à l'hygiène, à la sécurité des agents dans leur travail, à l'organisation du travail, au télétravail, aux enjeux liés à la déconnexion et aux dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, à l'amélioration des conditions de travail et aux prescriptions légales y afférentes.

Pour approfondir : [Les comités sociaux](#) | [Le portail de la fonction publique](#)

Que font les commissaires paritaires du SMAST-CGT ?

TOUT COMPRENDRE

SUR LES INSTANCES REPRÉSENTATIVES

FONCTIONNAIRES



LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

Les compétences des CAP sont centrées sur les décisions individuelles défavorables. La CAP se réunit pour émettre **un avis** sur la situation de l'agent

DE MANIÈRE SYSTÉMATIQUE

POUR :

- les refus de titularisation et les licenciements en cours de stage,
- les licenciements pour insuffisance professionnelle,
- les sanctions disciplinaires des fonctionnaires pour les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} groupes : la CAP est alors réunie en conseil disciplinaire.

À LA DEMANDE DE L'AGENT

POUR :

- examiner les refus de temps partiel, de disponibilité ou de démission,
- examiner les révisions de comptes rendus d'évaluation professionnelle,
- examiner les refus de demande de télétravail
- examiner les refus de certains congés spécifiques, etc.

Rappel : Il existe pour les agents contractuels une commission consultative paritaire qui a les mêmes compétences que les commissions administratives paritaires.

Que font les représentants de la CGT dans les commissions locales de concertation ?

La commission locale de concertation est une création dans les administrations centrales des ministères sociaux. Les représentants du SMAST-CGT sont désignés par

notre organisation syndicale. La commission locale de concertation peut être assimilée à « un comité social de direction » qui est une instance de débat qui ne donne pas d'avis.

A ce stade, les représentants CGT dans les CLC sont souvent les représentants de la CGT dans les directions.



Pour répondre à une question le site du SMAST-CGT : le site du SMAST CGT : <https://smast.reference-syndicale.fr/>;

Pour tout savoir sur l'exercice du droit syndical : Décret n°82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique.

Focus exercice du droit de grève dans la fonction publique : <https://www.cgt.fr/actualites/services-publics/legislation/greve-dans-le-secteur-public-modalites-et-droits>

Si vous souhaitez vous inscrire à la journée de formation correspondant à ce fascicule vous pouvez vous inscrire auprès de Susanne DUMMANN : susanne.dummann@sante.gouv.fr;